



Décès au Rwanda: inscription dans le registre suisse de l'état civil

Février 2022

Documents à soumettre

- Acte de décès*
- Documents d'identité suisses de la personne défunte (passeport & carte d'identité). Sur demande de la famille lors de la transmission, les documents annulés peuvent être restitués.
- coordonnées d'une personne de contact de la famille survivante

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation

*Tous les documents officiels doivent être légalisés par la Ministère de la Justice à Kigali.

Emoluments

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.